



No de résolution
ou annotation

**Séance
extraordinaire
18 août 2022**

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance extraordinaire du 18 août 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le jeudi 18 août 2022 à 20 h 01 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Sébastien Legros est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, Madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Monsieur Michel Bertrand, directeur général et secrétaire trésorier, dépose au conseil municipal le certificat de signification signé par lui, attestant que l'avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié aux membres de ce conseil par courriel le mardi, 16 août 2022 à 21 h 59.

L'avis de convocation se lit comme suit :

« À mesdames Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle, conseillères ; messieurs Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin conseillers ainsi que monsieur François Pleau, maire

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, Michel Bertrand, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Marthe, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de cette municipalité est convoquée par ce dernier pour être tenue le jeudi, 18^{ième} jour d'août 2022 à 20 h et il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Relevé de soumissions et attribution du contrat pour déneigement, le déglacage, la fourniture, l'entreposage, le transport, le chargement et l'épandage de l'abrasif sur le réseau routier de la Municipalité de Sainte-Marthe pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025
5. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Approbation du rapport annuel pour l'année 2021
6. Questions de l'assistance
7. Levée ou ajournement de la séance

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce seizième jour d'août deux mille vingt-deux

Michel Bertrand
Directeur général
et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate et convient qu'il sera mentionné dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire François Pleau déclare la séance ouverte à 20 h 01.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

22-08-95

QUE les sujets apparaissant à l'avis de convocation fassent office d'ordre du jour.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR DÉNEIGEMENT, LE DÉGLAÇAGE, LA FOURNITURE, L'ENTREPOSAGE, LE TRANSPORT, LE CHARGEMENT ET L'ÉPANDAGE DE L'ABRASIF SUR LE RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE POUR LES SAISONS HIVERNALES 2022-2023, 2023-2024 ET 2024-2025

ATTENDU QUE la municipalité a publié un appel d'offres public portant le numéro 2022-08-10 et que l'ouverture des soumissions a été effectuée ce 18 août 2022 à l'heure prévue au devis et à l'avis public et ce, en présence de quelques membres du personnel de la municipalité incluant le directeur général et responsable de l'appel d'offres, ainsi que de monsieur Simon Besner et madame Ginette Campeau représentants des entreprises soumissionnaires;

ATTENDU QUE deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres en proposant une soumission:

Entreprise	Total (excluant taxes)	Sainte-Marthe (excluant tronçon Saint-Clet)	Saint-Clet (tronçon chemin Sainte-Marie)
Entreprises S. Besner inc.	500 762,50 \$	495 968,75 \$	4 793,75 \$
Transport Yves Dupras inc.	490 600,24 \$	483 000,26 \$	7 599,98 \$

ATTENDU QU'après analyse, la soumission la moins élevée, celle de Transport Yves Dupras inc., s'avère être conforme et respecter la politique de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE les soumissions obtenues correspondent à ce qui semble être les prix du marché dans ce secteur d'activité présentement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE l'analyse effectuée par le directeur général quant à la possibilité de louer des équipements et espaces afin de procéder aux opérations de déneigement sans l'intermédiaire d'un contracteur ne permet pas de conclure que l'écart de coût soit suffisant pour justifier cette alternative, d'autant plus que le délai de réalisation d'une telle alternative est d'au plus deux mois;

ATTENDU QUE par ailleurs, la municipalité ne possède aucune infrastructure ou équipement à ce jour pour faciliter une telle avenue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-08-96

D'ACCORDER le contrat pour le déneigement, le déglacage, la fourniture, l'entreposage, le transport, le chargement et l'épandage de l'abrasif sur le réseau routier de la municipalité à Transport Yves Dupras inc. tel que défini dans le devis d'appel d'offres n° 2022-08-10 et la soumission reçue par cette entreprise.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

SCHÉMA DE COUVERTURE DE REISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a demandé à toutes les municipalités de son territoire de procéder à l'adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les élus ont reçu une copie de ce rapport annuel et que monsieur le directeur général en fait le dépôt devant ce conseil;

ATTENDU QUE la démarche vise à rencontrer les exigences de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-08-97

D'ADOPTER le rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2021.

D'AUTORISER la transmission dudit rapport annuel à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin que cette dernière puisse l'acheminer avec celui de toutes les autres municipalités au ministère de la Sécurité publique.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

20 h 07

Il est proposé

22-08-98

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général